

Conseil municipal de Toulouse du 28 novembre 24

Intervention d'Odile Maurin

18.2 "Vivre mieux chez soi" : fin du dispositif d'aide à l'adaptation/amélioration de l'habitat des personnes âgées et / ou en situation de handicap (Solidarités et santé 24-0761)

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Malgré plusieurs relances à l'attention de Bertrand Serp et des services pour m'étonner de l'absence de réunion de la commission d'attribution des aides pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées et handicapées depuis juin 2023, personne n'a daigné me répondre.

Cette commission était censée se réunir tous les 6 mois, et depuis un an et demi, plus aucune nouvelle. Et ce n'est que parce que j'ai épluché l'ordre du jour de ce conseil que j'ai découvert cette délibération qui met fin au dispositif. Sachant que je n'ai même pas eu communication du bilan de la fin du dispositif à cette occasion.

En fait, vous n'avez même pas attendu que votre ami Barnier s'attaque plus sérieusement au financement des collectivités locales pour vous attaquer vous, aux finances de nos aînés.

Alors la mairie nous dit que le dispositif national Ma Prime Adapt, opérationnel depuis janvier 2024, répond à la demande. Tout en admettant que cette nouvelle aide financière ne couvre que 50 à 70 % du coût des travaux.

Je ne m'inquiète pas pour les personnes âgées les plus fortunées que vous saurez continuer à chouchouter. Mais je pense aux personnes âgées, avec de très faibles retraites, qui ne veulent pas aller en EHPAD, et qui n'ont en plus pas les moyens de payer le reste à charge, et pour qui nous pouvions, quand les revenus étaient particulièrement faibles, compléter la prise en charge de façon à ne laisser aucun reste à charge.

De plus, le dispositif était utile pour les personnes handicapées qui, pour des raisons réglementaires, n'étaient pas éligibles à la Prestation de Compensation du Handicap.

Par ailleurs, votre délibération évoque 3 rapports du prestataire Urbanis, qui gère localement Ma Prime Adapt. J'ai voulu les lire, et ils auraient dû être annexer à la délibération, mais il a fallu vous le demander pour n'en recevoir qu'un seul hier soir.

Alors que vous nous indiquez, je cite, « les bilans intermédiaires attestent de l'intérêt des ménages pour le dispositif qui répond à leur attente », vous êtes taisants sur les personnes qui ont abandonné, faute de moyens et à cause d'un reste à charge trop important, et dont je retrouve la trace dans le rapport d'Urbanis communiqué trop tardivement.

Quand on sait que le coût moyen des travaux est de 10 000€ avec un reste à charge moyen de 600€, et qu'en réalité il ne s'agit que d'une moyenne, et que les montants peuvent être bien plus élevés, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir qui sont les perdants.

Les perdants, ce sont les petites gens, les sans-grades, peut-être même les retraités qui sont obligés de faire les poubelles ou appeler au caritatif, parce qu'il y en a de plus en plus dans nos villes.

Alors maintenant, il y a une solution, si vous souhaitez vraiment aider les personnes âgées et personnes handicapées, c'est de privilégier l'aide aux plus défavorisés.

Sachant que j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir pour regretter le grand écart entre les moyens donnés d'une part pour les ravalements de façade qui concernent majoritairement les immeubles de vos amis grands bourgeois du centre-ville et de la Côte pavée, et d'autre part les moyens consacrés à l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées.

L'aide au ravalement de façade représentait il y a 2 ans un budget de 3 millions d'euros sur 6 ans, avec une aide accordée sans contrôle et à taux uniforme.

Et alors qu'elle s'élevait à 10% jusqu'en 2022, la participation financière de la ville pour ces ravalements et restauration de façades pour les bâtiments du centre-ville est passée à 20%. En même temps, le dispositif « Vivre mieux chez soi dans un logement accessible et adapté » n'avait qu'un budget de 975 000€ en 3 ans, il y a plus de 2 ans. Ces 975 000€ répartis sur 3 ans représentent à peine plus que ce qui a été dépensé pour les façades, juste pour 2022. Une dissymétrie qui nous avait heurté d'autant qu'il s'agissait de travaux permettant aux personnes dépendantes ou en voie de dépendance de continuer à vivre chez elles.

En réalité, ce n'est pas un choix budgétaire que vous avez à faire ici, c'est un choix politique. Celui de soutenir les plus fragiles ou celui de servir des intérêts particuliers.